

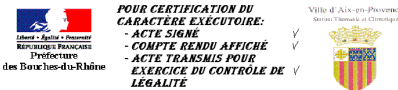


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-311**

**Séance publique du**

**21 juillet 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1241979-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ACTE SIGNÉ ✓</li><li>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓</li><li>- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</li></ul>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ESQUICHES COUDES DU PAYS D'AIX**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ESQUICHES COUDES DU PAYS D'AIX- Décision  
du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de relations internationales, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite accompagner des projets qui participent au rayonnement de son territoire tout en permettant une ouverture de celui-ci vers l'extérieur.

A l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby, qui se tiendra en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, les deux équipes vétérans, « les Esquiches Coudes du Pays d'Aix » et le « Tom Tom Club », accueilleront à Aix-en-Provence des équipes de rugby de Kumamoto et de Fukuoka. Ces deux équipes seront présentes à Aix-en-Provence en amont du match Angleterre-Japon qui se tiendra à Nice le 17 septembre 2023, représentant une délégation de 55 personnes.

Un programme de séjour à Aix-en-Provence a été établi sur 5 jours. Il prévoit un tournoi de rugby, avec également la participation d'une équipe venue du Canada, ainsi que des visites des principaux sites touristiques aixois ; un accueil en Mairie est également prévu.

Cette invitation fait suite à celle faite à l'automne 2019 par la Ville de Kumamoto aux équipes aixoises à se rendre au Japon, à l'occasion de la précédente Coupe du Monde de Rugby. La délégation aixoise avait alors été reçue par le Maire de Kumamoto.

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, pour l'année 2023, d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €, au titre des relations internationales, à l'association « Esquiches Coudes du Pays d'Aix », pour le projet d'accueil de rugbymen japonais de Kumamoto et Fukuoka ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur les lignes budgétaires 1091 / 044-65748-930 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2023-311 - RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ESQUICHES COUDES DU PAYS D'AIX-

Présents et représentés : 54  
Présents : 45  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 54  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

